



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE
QUATORZIEME REUNION (APIRG/14)**

(Yaoundé, Cameroun, 23-27 juin 2003)

Point 4**de l'ordre du jour : Questions de navigation aérienne****4.4 Examen du rapport de la cinquième réunion du Sous-Groupe de
météorologie (MET/SG/6)**

(Note présentée par le Secrétariat)

Sommaire

Cette note présente le rapport de la 6ème réunion de MET/SG. Le Sous-Groupe a passé en revue la suite donnée aux diverses conclusions et décisions d'APIRG.

La réunion a en outre examiné les questions relatives au WAFS dans la Région AFI, au système d'échange de bulletins météorologiques (AMBEX), à la fourniture de renseignements météorologiques consultatifs sur les cyclones tropicaux et les nuages de cendres volcaniques dans la Région AFI ainsi que la liste des carences dans le domaine de la météorologie et les nouveaux défis aux Services météorologiques de la Région AFI.

1. Introduction

1.1 La sixième réunion du sous-groupe de météorologie (MET/SG/6) s'est tenue du 21 au 23 mai 2002 à Nairobi, Kenya, au Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique orientale et australe. La réunion a enregistré la participation de 24 délégués représentant 14 Etats et deux (2) organisations internationales.

1.2 Il convient de noter que le Sous-Groupe a consigné ses actions sous forme de Conclusions et de Décisions. Outre l'adoption du rapport, il est demandé à l'APIRG de donner formellement suite aux Conclusions qui lui sont soumises pour examen.

2. Examen des Conclusions et Décisions d'APIRG

2.1 Au titre de ce point, le Sous-groupe a noté les mesures prises et les progrès enregistrés jusque là quant à la mise en oeuvre des conclusions et décisions formulées par les réunions de MET/SG, dont le groupe APIRG a fait siennes.

3. Le WAFS dans la Région AFI

3.1 Le Sous-Groupe a examiné l'état de mise en oeuvre du Système Mondial de prévisions de zone (WAFS) dans la Région AFI en particulier le Système de Distribution par Satellite des informations relatives à la navigation aérienne (SADIS) fourni par le Royaume-Uni comme partie intégrale du réseau fixe aéronautique (FAFS) de l'OACI.

3.2 La réunion a noté le suivi assuré par l'OACI et le Royaume Uni concernant la Conclusion 13/63 d'APIRG/13 sur la formation sur l'utilisation des codes GRIB et BUFR. Il a également été noté qu'un séminaire en langue française a été organisé à l'EAMAC Niamey au mois de mars 2002 en faveur de 15 Etats de l'Afrique occidentale et centrale. La réunion est d'avis qu'un second séminaire devrait être organisé pour les Etats anglophones. L'Afrique du Sud a offert d'abriter ce second séminaire en janvier 2003.

3.3 La réunion est également d'avis que les Etats devraient acquérir la dernière version du logiciel de la station de travail pour l'utilisation des codes GRIB et BUFR. La conclusion suivante a été formulée:

Conclusion 14/ Acquisition de la dernière version du logiciel de station de travail

Il est conclu que les Etats de la Région AFI devraient être encouragés à acquérir la dernière version du logiciel de station du travail chez leurs fournisseurs pour l'utilisation des codes GRIB et BUFR.

3.4 La réunion a été informée du transfert des responsabilités du centre régional de prévisions du zone (RAFC) de Dakar au centre mondial de prévisions de zone (WAFS) de Londres à la date effective du 2 janvier 2002, le transfert des responsabilités du RAFC de Nairobi est effectif depuis le 13 mai 2002. La réunion a noté la fermeture de tous les RAFC de la Région AFI et la conclusion suivante a été formulée:

Conclusion 14/ Fermeture des RAFC (Dakar, Las Palmas et Nairobi)

Il est conclu qu'au titre du suivi de la conclusion 12/33 d'APIRG/12 sur le Plan AFI de transition WAFS, tous les RAFC dans la Région AFI ont cessé leur fonction à la date du 13 mai 2002.

3.5 La réunion a également examiné la liste des Etats AFI membres du groupe d'exploitation du SADIS (SADISOPSG), elle a noté que les membres sont: Côte d'Ivoire, Kenya, Sénégal, Afrique du Sud et l'ASECNA. L'introduction du recouvrement obligation des dépenses liées au service du SADIS a été également discutée et la conclusion suivante relative aux principes devant régir la représentation AFI du SADISOPSG a été formulée:

Conclusion 14/ Composition du groupe sur l'exploitation du SADIS (SADISOPSG)

- a) **Seuls les Etats utilisant le service du SADIS et qui de ce fait participent au dispositif de recouvrement obligatoire du coût du SADIS peuvent être désignés comme membres du SADISOPSG;**
- b) **en application de ce principe, les Etats AFI membres du SADISOPSG en 2002 seront: Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Kenya, Sénégal et ASECNA.**

3.6 Suivi de la Réunion SADISOPSG/6

3.6.1 La 6^{ème} Réunion de SADISOPSG tenue à Paris du 28 mai au 1^{er} juin 2001 avait adopté les procédures EUR de mise à jour des données OPMET. Comme ces procédures se sont avérées efficaces, la réunion est invitée à proposer que des procédures similaires soient développées et introduites dans la Région AFI. La conclusion suivante a été formulée.

Conclusion 14/ - Application des procédures EUR de mise à jour des données OPMET

Il est conclu que des procédures similaires à celles de la Région EUR pour la mise à jour des données OPMET soient développées et introduites dans la Région AFI.

3.7 Tableaux stratégiques du SADIS

En accord avec la Décision 12/35 d'APIRG, les tableaux stratégiques du SADIS pour la Région AFI ont été mis à jour par la réunion comme il se doit.

4. Système d'Echange de Bulletins Météorologiques AFI (AMBEX)

4.1 La réunion note que suite à l'approbation par le Conseil de l'OACI et par délégation de pouvoir la Commission de Navigation Aérienne (ANC) de la Conclusion 13/66 formulée par la Réunion d'APIRG/13 tenue à Sal, Cap Vert fin juin 2001, le Secrétariat a révisé le Manuel AMBEX et introduit les échanges METAR ainsi que certaines améliorations du contenu du Manuel. La réunion est convenue des changements introduits et la décision suivante a été formulée:

Décision 14/ Introduction des METAR dans les échanges AMBEX

Il est conclu que les Etats de la Région AFI sont invités à mettre en oeuvre l'échange des METAR tel que contenu dans le Manuel AMBEX 6ième édition.

4.2 La réunion a discuté des besoins de prévisions du type tendance et des prévisions d'aérodromes (TAF) de Port-Gentil au Gabon. Comme les messages METAR et les prévisions de type tendance élaborés par le centre MET de Port Gentil sont requis par les usagers, la réunion a décidé d'inclure ce centre dans le Tableau FASID MET 1 A pour les besoins de prévisions de type tendance. La décision suivante a été formulée:

Décision 14/ Inclusion de Port-Gentil dans les échanges AMBEX et dans le Tableau FASID MET 1A pour les prévisions de type tendance

Il est conclu que l'aérodrome de Port-Gentil soit inclus dans les échanges AMBEX et dans le Tableau FASID MET 1A.

5. Fourniture d'avis de cyclones tropicaux et de cendres volcaniques dans la région AFI:

5.1 La réunion a examiné la diffusion d'avis de cyclones tropicaux et des avis de cendres volcaniques y compris les SIGMET connexes dans la Région AFI. Elle a reconnu que les cyclones tropicaux et les cendres volcaniques continuent d'être une menace à l'exploitation aérienne.

5.2 La réunion est convenue que les Etats devraient assurer à leur personnel une formation continue sur les spécifications inscrites dans les SARP de l'Annexe 3 et sur les procédures connexes et de veiller à ce que les moyens de communications soient la plupart du temps opérationnels.

5.3 La réunion a formulé la conclusion suivante:

Formation du personnel chargé des MWO, TCAC et VAAC**Conclusion 14/Il est conclu que:**

- 1. les Etats de la Région AFI exploitant les MWO veillent à ce que les SIGMET pour les cyclones tropicaux et les cendres volcaniques soient diffusés conformément au Chapitre 7 de l'Annexe 3 et qu'ils respectent les procédures inscrites dans le Doc. 9766-Manuel de la Veille des Volcans le long des Voies Aériennes Internationales (IAVW) Procédures Opérationnelles et Liste des Points de Contacts;**
- 2. Le personnel chargé des MWO, TCAC et VAAC bénéficie d'une formation continue pour assurer la conformité avec les SARP.**

6. Carences dans le domaine de la météorologie

6.1 Le Sous-groupe a passé en revue et mis à jour la liste des carences dans le domaine de la météorologie sur la base de la méthodologie adoptée par le Conseil de l'OACI concernant l'identification, l'évaluation et le compte rendu des carences dans les systèmes de navigation aérienne dans la Région AFI. Le WP/15 donne les détails sur la liste des carences et lacunes dans le domaine MET.

Point 7 de**l'ordre du jour: Nouveaux défis aux services météorologiques de la Région AFI**

7.1 La réunion a discuté des défis majeurs qui interpellent la majorité des services météorologiques AFI notamment la gestion autonome, le recouvrement des coûts et l'introduction de l'assurance qualité.

7.2 La réunion a noté que des efforts ont été faits pour surmonter les difficultés et relever ainsi les défis. En fait la réunion est au courant de la tenue à Abuja, Nigeria du 19 au 21 mars 2002 de la Première Réunion des Directeurs Généraux d'Aviation Civile pour l'Afrique Occidentale et

Centrale (DGCA/1) qui avait souligné ces difficultés et proposé des solutions appropriées pour les services météorologiques AFI. Ces solutions ont trait au recouvrement des coûts, à la création des entités autonomes de gestion des services météorologiques. Suivant les recommandations de la Réunion DGCA/1, le Sous-groupe formule les conclusions suivantes:

Conclusion 14/ Recouvrement des coûts des services météorologiques aéronautiques

Il est recommandé que les Etats de la Région AFI en mettant en place un système de recouvrement des coûts des services météorologiques aéronautiques s'inspirent des documents pertinents de l'OACI et de l'OMM et coopèrent avec les services d'aéroports et de navigation aérienne et les autres partenaires aéronautiques y compris les usagers.

Conclusion 14/ Séminaires sur le recouvrement des coûts des services météorologiques aéronautiques

Il est conclu que l'OMM en coordination avec l'OACI organise des séminaires sur le recouvrement des coûts des services météorologiques aéronautiques pour les Etats qui en ont besoin.

Conclusion 14/ Entités autonomes et assistance météorologique à la navigation aérienne

Il est recommandé que, lors de la création d'entités autonomes chargées de la fourniture des services de navigation aérienne, les Etats tiennent compte de l'assistance météorologique à la navigation aérienne.

7.3 La réunion a souligné la nécessité d'un personnel de météorologie aéronautique en qualité et en quantité pour une gestion efficace des services météorologiques aéronautiques AFI eu égard au contexte de la gestion de la qualité. Il a été convenu que les services météorologiques aéronautiques devraient mettre l'accent sur l'assurance qualité. La conclusion suivante a été formulée:

Conclusion 14/ Gestion de la qualité

Il est conclu que:

Les Etats de la Région AFI devraient donner une priorité à la mise en oeuvre de la gestion du système qualité (ISO 9000) en vue d'améliorer l'assistance météorologique à la navigation aérienne.

7.4 Questionnaire sur le besoin en personnel dans le domaine MET

7.4.1 Au titre de suivi de la Recommandation 10/26 de la LIM AFI (COM/MET/RAC), 1988 et la Recommandation 14/17 de l'AFI/7, 1997 concernant l'étude des moyens de formation mis à la disposition du personnel météorologique aéronautique dans la Région AFI, il a été proposé que les bureaux régionaux de Dakar et Nairobi conduisent cette étude dans la limite de leurs budgets disponibles. La Conclusion suivante a été formulée:

Conclusion 14/ Etudes des moyens de formation mis à la disposition du personnel météorologique aéronautique dans la Région AFI

Il est conclu qu'au titre de suivi de la Recommandation 10/26 de la LIM AFI (COM/MET/RAC) 1988 et la Recommandation 14/17 de l'AFI/7, 1997, les bureaux régionaux de Dakar et Nairobi conduise l'étude des moyens de formation mis à la disposition du personnel météorologique aéronautique dans la Région AFI.

7.5 La Réunion DGAC/1 a aussi mis l'accent sur l'importance des séminaires sur la coordination ATS/MET/Pilote qui avaient été organisés dans la Région AFI et s'est prononcé sur leur poursuite. La conclusion suivante a été formulée:

Conclusion 14/ Séminaires sur la coordination ATS/MET/Pilote

Il est conclu que l'OACI en coordination avec l'OMM, organise des séminaires sur la coordination ATS/MET/Pilote pour la Région AFI.

7.6 La réunion a discuté de l'élaboration de la composante météorologique du Plan AFI pour la mise en oeuvre du CNS/ATM et elle a décidé de la création d'une Equipe de Travail pour traiter de cette question importante. La décision suivante a été formulée:

Décision 14/ Chapitre sur la Météorologie du Plan AFI de Mise en oeuvre pour les systèmes CNS/ATM

Il est conclu que soit créée une Equipe de Travail composée d'experts en ATM, CNS et MET issue d'Afrique du Sud, Kenya, Nigéria, Sénégal, Royaume-Uni, ASECNA et IATA et en vue de préparer la composante météorologique du Plan AFI de mise en oeuvre pour les systèmes CNS/ATM selon les lignes directrices fournies à l'Appendice A.

8. Mandat, programme de travail et composition du Sous-groupe MET

8.1 La réunion examine le Mandat, le Programme de travail et la Composition du Sous-groupe de Météorologie qui figurent à l'Appendice B.

9. Question Diverses

9.1 Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a exhorter les membres du Sous-groupe à continuer d'effectuer un travail de qualité, notamment en préparant et en présentant des notes de travail sur les points de l'ordre du jour des réunions.

10. Suite à donner par l'APIRG

10.1 Le Groupe APIRG est invité à :

- a) prendre acte du rapport de la 6ème Réunion de MET/SG,
- b) donner suite aux conclusions de cette sixième réunion,
- c) faire siens, le mandat, le futur programme de travail et la composition de MET/SG.

EQUIPE DE TRAVAIL SUR LA MÉTÉOROLOGIE POUR LE PLAN CNS/ATM

Mandat

- a) Evaluation de l'état actuel de la mise en oeuvre, des possibilités et de l'évolution des systèmes météorologiques dans la Région AFI.
- b) Evaluation des besoins opérationnels futurs ainsi que des possibilités nouvelles des systèmes météorologiques dans la Région AFI et l'élaboration des propositions en vue des modifications nécessaires pour répondre à ces besoins.
- c) Préparation du plan régional en vue de la mise en oeuvre des services et installations météorologiques pour les nouveaux systèmes CNS/ATM y compris les dates limites correspondantes et les organes en charge.
- d) Présentation de rapport au Sous-Groupe MET pour plus de coordination par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OACI et d'autres organes compétents.

Composition:

L'Afrique du Sud, Kenya, Nigeria, Royaume Uni, Sénégal, l'ASECNA et l'IATA.

**MANDAT, PROGRAMME DE TRAVAIL ET COMPOSITION
DU SOUS-GROUPE DE METEOROLOGIE (MET/SG)**

1. Mandat

1. S'assurer que les installations et les services de météorologie sont suffisants pour répondre aux nouvelles exigences de la technologie dans le domaine de la navigation aérienne, et soumettre à l'APIRG, si nécessaire, des propositions que les Etats pourront mettre en oeuvre.
2. Inventorier, Etat par Etat, les lacunes et les carences qui constituent un obstacle majeur à la fourniture d'installations et de services météorologiques fiables et efficaces, pour répondre aux besoins de la navigation aérienne dans la région AFI et recommander des mesures précises pour y remédier.

2. Programme de travail

No	Tâche	Priorité	Date prévue
1	Tenir à jour, pour chaque Etat, une liste détaillée des carences spécifiques des installations pour la mesure des paramètres atmosphériques tels que le vent de surface, la pression, la visibilité/portée visuelle de piste, la base des nuages, la température et point de rosée considérés comme critiques pour la sécurité des vols.	A	Continue
2	Contrôler les échanges de données OPMET à travers le système AMBEX dans la région AFI et entre la région AFI et les régions ASIE/PACIFIQUE et EUR	A	Continue
3	Planifier, en collaboration avec le Sous-Groupe COM de l'APIRG, la mise en place d'échanges OPMET inter régionaux efficaces	B	Continue
4	Contrôler le degré de mise en oeuvre des stations VSAT pour la réception des produits du WAFS (AFI/7 Rec. 14/12)	B	Continue
5	Etudier et déterminer les échanges OPMET nécessaires au niveau des stations VSAT bidirectionnelles du SADIS dans la Région AFI.	A	Continue
6	Contrôler la qualité des cartes du WAFS de temps significatif de niveaux supérieur et inférieur et informer le WAFC de Londres selon le cas	B	Continue
7	Contrôler la mise en oeuvre des procédures régionales relatives à la publication des avis concernant les cendres volcaniques et les cyclones tropicaux (AFI/7 Rec. 7/3 et 7/4)	A	Continue

No	Tâche	Priorité	Date prévue
8	Vérifier continuellement le contenu des Tableaux MET 1A ET 1B et des Tableaux MET 2A et MET 2B, pour s'assurer qu'ils restent valables compte tenu des besoins de l'exploitation, et formuler des propositions pour les mettre à jour, si nécessaire.	B	Continue
9	Revoir les procédures météorologiques régionales contenues dans l'introduction à la VI ^e Partie - Météorologie - du Plan de navigation aérienne de base pour la région AFI FASID, ainsi que les questions relatives à la météorologie qui sont abordées dans d'autres parties du Plan, et les Procédures complémentaires régionales MET (Doc 7030) à la lumière des procédures suivies dans les autres régions, et proposer des amendements au besoin en coordonnant cette action avec les autres Sous-Groupes de l'APIRG concernés.	A	Continue
10	Suivre l'évolution des systèmes CNS/ATM du point de vue des besoins météorologiques dans la région AFI	B	Continue
11	Elaborer des lignes directrices pour l'utilisation des codes GRIB et BUFR dans la Région AFI	A	Continue
12	Contrôler l'assurance qualité/performance dans le domaine de la météorologie	A	Continue

Explications des priorités

- A Haute priorité: tâche qui doit être accomplie de toute urgence
- B Priorité intermédiaire : tâche à entreprendre dès que possible, mais sans porter préjudice aux tâches de priorité
- C Faible priorité : tâche qu'il faut accomplir lorsque le temps et les ressources disponibles le permettent, mais sans porter préjudice aux tâches de priorité A et B.

Composition

Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Erythrée, Espagne, Ethiopie, France, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Maroc, Niger, Nigéria, Royaume Uni, Sénégal, Tunisie, Zambie, ASECNA, IATA et OMM.
